

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction de l'Agriculture et des Territoires
22.64

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 DECEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARIE-PIERRE CALLET**

OBJET : Filière viticole : - Demandes de subventions de la Chambre d'agriculture : "les millésimes 2019" et le Concours Général Agricole 2019. La cuvée départementale 2019 (modification règlement intérieur).

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la viticulture, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La production viticole 2018 des Bouches-du-Rhône est estimée à près de 630 000 hl, en hausse de 11 % par rapport à l'an passé qui a été marqué par des conditions climatiques extrêmement pénalisantes. Dans ce contexte, pour soutenir la filière et entretenir sa dynamique économique, le Conseil départemental met en œuvre plusieurs projets de promotion de la filière viticole et notamment : « Les millésimes » et le « Concours Général Agricole » deux opérations organisées par la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, et la « cuvée départementale » organisée par l'institution avec le soutien technique de la Chambre d'agriculture. Leur objectif commun est de renforcer l'action de communication autour d'un produit emblématique de notre territoire à fort impact économique et en terme d'image.

1/ Organisation 2019 du « Concours Général Agricole »

Depuis plus de dix ans, la chambre d'agriculture a en charge l'organisation du Concours Général Agricole à l'occasion du Salon International de l'Agriculture de Paris. Ce concours, véritable vitrine promotionnelle, permet aux lauréats (médailles d'or, argent, bronze) de développer et/ou conforter la notoriété de leur produits. Il est également une référence pour les consommateurs pour faire des choix éclairés.

Cette année, dans un objectif de valorisation des vins rosé, l'édition 2019, prévoit une modification du règlement départemental en autorisant désormais jusqu'à 5 échantillons au lieu de 3 les années précédentes. Les autres catégories restent à trois échantillons. Cette modification entraîne des coûts logistique et financier supplémentaires.

Chargée d'organiser l'évènement à l'échelon départemental (publicité du concours, collecte des échantillons, pré-sélection des candidats, transport des bouteilles à Paris), la Chambre d'agriculture sollicite le Conseil départemental à hauteur de 15 000,00 € (+15 % par rapport à l'édition précédente).

Je vous propose néanmoins de renouveler à l'identique notre contribution à hauteur de 13 000,00 € soit 21 % environ du budget prévisionnel de 61 400,00 €

2/ «Les millésimes 2019» :

L'opération « Les millésimes » est devenue un incontournable de la promotion de tous les vins (AOP et IGP) du département auprès de la presse, des professionnels de la filière et des acheteurs potentiels (GMS ; cavistes, restaurateurs principalement). Cette année, « Les millésimes », prévus en mars 2019, se feront une place dans la programmation de MPG 2019 en respectant l'objectif de mettre en avant les vins produits dans les Bouches-du-Rhône, tout en conservant l'objectif stratégique d'investir Marseille afin que les vins des Bouches-du-Rhône y soient davantage commercialisés

Pour réaliser cet évènement dans un lieu emblématique qui reste à définir, la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, désormais maître d'ouvrage de la manifestation qu'elle a transformé en un évènement professionnel et festif, sollicite le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône pour un montant de 28 310,00 € soit environ 63 % du montant total du projet de 44 810,00 €. Je vous propose néanmoins de reconduire à l'identique la subvention accordée en 2017, soit 17 000,00 € qui représentait 51 % du coût prévisionnel de l'opération, d'autant que la perspective éventuelle d'organiser l'évènement à l'occasion de la programmation «MPG 2019» devrait permettre de réaliser des économies d'échelle.

3/ La cuvée départementale, 29^{ème} édition, adoption du règlement intérieur 2019 :

La cuvée départementale s'inscrit dans la continuité de la promotion de la filière viticole. La sélection porte sur un panel de vins d'Indication Géographique Protégée (IGP) et d'Appellation d'Origine Protégée (AOP) organisée par le Département avec un soutien technique de la Chambre d'agriculture.

La production d'IGP blanc représentant 5 % de la production départementale, il est apparu évident, pour l'édition 2019, d'intégrer cette catégorie de vin dans la compétition. Ainsi, la nouvelle sélection en IGP blanc sera identique à celle des AOP blanc, avec une pré-sélection basée sur 2 échantillons. Cette modification permettra de disposer d'une gamme de produits plus diversifiée. En revanche aucun changement n'est prévu pour les autres catégories.

A l'issue de la sélection, le Conseil départemental commande auprès des lauréats, une certaine quantité de bouteilles dans la limite de l'enveloppe budgétaire, soit 35 000,00 €

En conséquence, je vous propose d'approuver le règlement intérieur de la 29^{ème} édition de la cuvée départementale qui aura lieu au printemps 2019, sans incidence financière.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL